

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAINE Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Absents représentés :

MANGIN Flora représentée par SMANIOTTO Amélie, FOUQUET Hervé représenté par DUQUESNE Céline

Absents excusés :

Absents :

Madame Amélie SMANIOTTO et Madame Corinne AZEMAR ont été nommées secrétaires de séance.

Délibération n°: 26 09 31

Objet :

Rénovation des façades et des décors ; Subvention à monsieur Brossard, 25 bis rue du Serre :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions décidant d'attribuer une aide aux propriétaires pour les aider à rénover la façade et les décors de leur habitation.

Des crédits sont prévus au budget de la commune.

Cette aide peut être attribuée en complément des aides de l'Etat et du Conseil départemental des Alpes-maritimes.

Un périmètre d'intervention et un règlement ont défini la zone, les conditions et le montant de l'aide susceptible d'être versée par la commune.

Madame le Maire présente la demande déposée. Elle consiste en la rénovation d'une façade par l'enduit à la chaux d'une surface de 50m² d'un immeuble sis 25 bis rue du Serre, au centre du village, propriété de Monsieur Brossard,

Considérant que cet édifice faisant l'objet de la demande de subvention de cette construction est situé dans le périmètre 1 défini par le règlement d'attribution du 23 mars 2022,

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260931-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Considérant la demande de subvention de Monsieur Brossard, pour un immeuble sis 25 bis rue du Serre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré

-Décide d'attribuer à Monsieur Brossard, pour un immeuble, situé 25 bis rue du Serre, dans le périmètre 1 (centre-ville moins les façades donnant sur la rue du château, place Carnot, rue Joseph Thaon) :

-La subvention forfaitaire pour le ravalement suivante :

- 15 € au m² pour un ravalement d'importance, la subvention plafonnée à 5000 € par façade.

-Le montant attribué est de : 50 m² x 15 € soit au total de : 750 €

-aucune subvention pour les décors, compte tenu des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.

-Soit une subvention totale pour le ravalement et les décors d'un montant global de 750 €

-Autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents à cette opération.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Pour : DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRETAIRE DE SEANCE
AMELIE SMANIOTTO

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

LA SECRETAIRE DE SEANCE
CORINNE AZEMAR

MADAME LE MAIRE

CELINE DUQUESNE

AR Préfecture

006-210600573-20260924-260931 DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

